

S

P

L



pays de la Loire

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne -
Sarthe - Vendée

Bulletin de la section académique du SNES

15, rue Dobrée - 44100 NANTES

tél. 02 40 73 52 38

e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°43 - août 2022 - Prix du numéro : 1.50€

Edito

Éteindre l'incendie

Après un été marqué par les épisodes de canicule, qui ont montré l'inaction du gouvernement d'Emmanuel Macron pendant son quinquennat sur les enjeux écologiques et climatiques, la rentrée aurait pu nous faire espérer un peu plus de fraîcheur... Au contraire, hélas, dans son discours aux recteurs et rectrices, E. Macron, pompier pyromane, n'a cessé de souffler sur les braises. L'énumération de ces propos méprisants serait trop longue. "Quelque chose ne marche pas dans notre organisation collective" : constaterait-il enfin l'échec de sa politique libérale au vu des ravages qu'elle a produits ? Les 7900 emplois supprimés dans le second degré en cinq ans (- 422 à cette rentrée), soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte, les pressions hiérarchiques accrues, la crise de recrutement à un niveau inégalé, le manque d'attractivité de nos métiers dû à des rémunérations trop faibles que personne ne conteste aujourd'hui et des conditions de travail largement dégradées... Ajoutons les nombreux postes vacants à la rentrée : les expédients du gouvernement et des rectorats pour tenter de rendre crédible l'adage "Il y aura bien un enseignant devant chaque élève à la rentrée" resteront insuffisants faute de nous avoir écoutés ! Et nous ne sommes qu'à la rentrée : quid des remplacements dans ce contexte ? Il aurait donc été heureux

qu'Emmanuel Macron assume son bilan calamiteux plutôt que de plaquer son projet brutal de transformation de l'école, une école libérale aux antipodes des enjeux actuels, notamment celui du recrutement et de la revalorisation salariale de tous les personnels.

Refusons la casse de l'Éducation Nationale et les régressions nouvelles que l'on nous annonce : mobilisons-nous pour obtenir des rémunérations conformes à nos compétences et responsabilités et de meilleures conditions de travail. Le 29 septembre, toutes et tous en grève pour revendiquer une rupture de la politique qui va à l'encontre des droits des travailleur.ses et des cadres protecteurs et garanties collectives et qui amène notre pouvoir d'achat et accroît la paupérisation. Cette rupture passe par un renforcement des services publics qui ont montré leur nécessité, même en période de crise sanitaire et alors qu'ils ne disposent pas des moyens suffisants pour leur action.

La mobilisation, ce sera aussi, cette année, voter lors des élections professionnelles qui auront lieu du 1er au 8 décembre. Chaque voix comptera : s'exprimer lors de ces élections, c'est contribuer au renforcement de la FSU et ainsi vous informer, vous représenter et vous défendre face à l'administration.

Nelly Hervouet,

Jeffrey-Gaylord Remaud, 29/08/2022



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

ENGAGÉS
DU COCOURS

Conseil Syndical de rentrée le 20 septembre à Angers

Nous attendons nombreux.ses les secrétaires d'établissements le 20 septembre 2022 à Angers (Bourse du Travail) pour notre Conseil Syndical de rentrée.

Nous y aborderons notamment les élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022.

Sommaire

- 1.....Éditorial
- 2.....Une nouvelle rentrée compliquée
- 3.....Le grand sabotage des stagiaires
- 4/5... Emploi et AED
- 6.....Élections Professionnelles
- 7.....Hommages
- 8.....Contacts

Pour les salaires, la justice sociale et écologique, luttons !

Toutes et tous en GRÈVE le 29 septembre !



La rentrée 2022, après 5 années de politique libérale et de marchandisation de l'École conduites par Jean-Michel Blanquer, est marquée par le manque d'attractivité de nos métiers : plus de 4 000 postes non-pourvus lors des sessions de concours du recrutement 2021-2022 (premier et second degré confondus), des académies qui organisent des "job-dating" où des centaines de candidat·es rencontrent des "recruteurs·trices" pendant 30 min et sont engagé·es comme de nouveaux·elles agent·es non-titulaires (si notre académie n'est pas concernée pour le moment, d'autres choix sont fait en ce sens). Il est fort probable que l'année débute sous le signe des postes vacants à travers toute l'académie.

D'ailleurs, nous vous invitons à faire remonter auprès de votre responsable d'établissement ces postes vacants pour qu'un état des lieux soit opéré par la section académique du SNES-FSU.



Les dégradations de nos conditions de travail, avec des classes toujours sur-chargées (30/31 en collège, plus de 35 en lycée), des heures supplémentaires et des compléments de service en augmentation, se poursuivent. Cela justifie encore plus notre action syndicale collective qui en témoigne, soutient les équipes et porte un autre projet. D'autant que les récentes annonces du Ministre N'Diaye ne rassurent guère ! Ce dernier, devant le Sénat, puis l'Assemblée Nationale a annoncé : "Nous devons également à nos enseignants, une revalorisation sociale et morale de leur métier." Mais ce n'est pas avec les 3,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice que nous pourrons faire face au 6% d'inflation au mois de Juillet ! Et même le renouvellement de la GIPA pour 2022, dont quelques-un·es pourront bénéficier grâce notamment à la combativité de la FSU, montre bien que le compte n'y est pas ! Il a également déclaré "Dès l'automne, nous lancerons des milliers de débats démocratiques dans les écoles, collèges et lycées" ce qui n'est pas sans rappeler le "Grand Débat" mis en place par Emmanuel Macron qui aura accouché d'une souris ou la mise en place des CLA qui engendrent la mise en concurrence des établissements (voir notre site pour plus de détails).



Et de conclure par "A la rentrée, aura lieu une négociation nationale pour la revalorisation de la rémunération des enseignants" : nous savons déjà ce qui se cache derrière cette phrase : plus de missions et une rémunération au "mérite".

Notre rôle, ensemble, sera donc déterminant.

Prochains Stages proposés par la section académique du SNES-FSU

Un **mercredi de novembre** (date précisée ultérieurement), STAGE STAGIAIRES : Vous pourrez bénéficier d'une information claire, fiable, et personnalisée, sur les mutations notamment. Seront aussi abordés le reclassement, la prise en charge des frais de déplacement, la formation, le processus de titularisation ...

- Le **20 octobre**, STAGE TZR : Ce stage sera l'occasion de faire le point sur l'actualité et sur les droits et obligations d'un TZR (AFA/suppléances, RAD, arrivée sur une suppléance), les indemnités des TZR (ISSR et frais de déplacements, Chorus-DT), les mutations INTER et INTRA, l'évaluation des TZR ...

- Les **10 février et 12 mai**, STAGE NON TITULAIRES : Ce stage abordera les différents types de contrats, les affectations, la CDIisation, les droits et les devoirs du Non titulaire, les conditions de travail dans notre académie (frais de déplacements), les concours et la titularisation...



1. Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer par voie hiérarchique, au plus tard un mois avant celui-ci, une demande de congé pour formation syndicale (autorisation de droit qui n'impose aucune récupération ; pas de réponse du rectorat vaut pour accord).

2. Inscrivez-vous via votre espace adhérent.

Les près de 4000 postes non pourvus aux concours 2022 auraient pu constituer, aux yeux de l'administration, une raison suffisante pour traiter les lauréat·es avec égards. Mais non ! Considéré·es comme des moyens d'enseignement avant tout, nos collègues stagiaires ont été affecté·es en fonction des seuls besoins du service.



La mise en œuvre de la réforme Blanquer de la formation a complexifié la procédure d'affectation, entraînant des erreurs en cascade et des résultats aberrants : situations familiales, master MEEF ou ancienneté en tant que non-titulaire non reconnus, affectations sur des mi-temps au lieu de plein temps, à l'autre bout de la France ou de l'académie, dans des zones en tension alors que des zones déficitaires étaient demandées. Le tout dans la plus grande opacité, puisque l'administration a refusé de communiquer leur barème aux stagiaires ainsi que les barres. En outre, des collègues déjà stagiaires en 2021-2022 dont le stage n'a pas été validé, et qui doivent donc le renouveler à la rentrée, l'ont appris implicitement, en recevant leur nouvelle affectation en stage ! La note de service rectorale prévoyait pourtant qu'ils puissent formuler des vœux. Mais les arrêtés rectoraux étaient coincés dans les bureaux, en attente de signature...

Certain·es ont le sentiment d'avoir eu de la chance, d'autres d'en avoir manqué. Quand des stagiaires ont demandé au rectorat la révision de leur affectation, celui-ci s'est contenté d'indiquer qu'aucun changement n'était possible, sans même examiner le bien-fondé de la demande, qui est pourtant un droit. Certaines de ces réponses étaient adressées avec les corps d'inspection en copie, ce que les futur·es stagiaires concerné·es ont pu vivre comme intimidant.

La section académique du SNES-FSU a été aux côtés des collègues stagiaires, les guidant dans les procédures, accompagnant les demandes de révi-

sions d'affectation, mettant en lien les stagiaires qui ne parvenaient pas à joindre leur établissement, fermé à partir du 15 juillet, avec les S1... C'est plusieurs centaines de mails qui ont été traités cet été, et plus d'une cinquantaine de situations suivies étroitement. Ce sont aussi des interventions au rectorat, un communiqué et une conférence de presse.

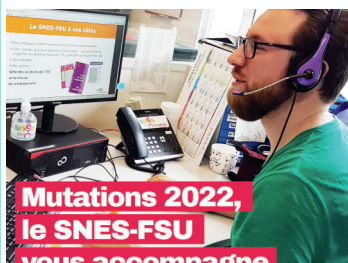
Cette maltraitance institutionnelle s'inscrit dans la réforme Blanquer de la formation, dont l'expérience du « terrain » est présentée comme le cadre premier. D'où l'utilisation d'étudiant·es comme moyens d'enseignement sous plafond d'emploi pendant le master, puis d'un maximum de lauréat·es à plein temps pendant leur année de stage, où la formation est réduite à quelques contenus et pratiques normés promus par l'institution. L'employeur considère nos collègues stagiaires comme une force de travail à sa main. La précarisation, la caporalisation, la déqualification qu'ils subissent, c'est celles de nos métiers. Soyons présent·es à leur côté dès la rentrée dans nos établissements !



Sur notre site vous pouvez retrouver notre dernier article : **Formation Continue : la parole aux personnels !** N'hésitez pas à le consulter pour en apprendre davantage :



Recours mutations INTRA



snés
fsu
Le SNES, pour agir ensemble



Cette année encore, beaucoup de collègues nous ont contacté.e.s à l'issue des résultats des mutations INTRA et 34 d'entre eux/elles ont confirmé leur demande d'être accompagné.es par le SNES-FSU dans le cadre des recours assistés et des révisions d'affectation. 26 collègues qui n'avaient pas obtenu leur mutation ou étaient parti.es en extension ont demandé un recours assisté. 8 collègues qui n'étaient pas satisfait.es de leur mutation et qui avaient des raisons médicales ou familiales sérieuses ont fait une demande de révision d'affectation. La réunion bilatérale s'est tenue le 4 juillet en présence des services de la DIPE.

A notre initiative, le rectorat a accepté que les demandes de révisions d'affectation soient traitées, en fin de séance, comme des recours assistés. Les militant.es du SNES-FSU se félicitent de l'écoute attentive et constructive qu'ils ont reçue. Environ la moitié des situations présentées a reçu un avis « favorable » pour un changement d'affectation, sous la forme d'une affectation à l'année (AFA). Cet avis « favorable » reste toutefois conditionné à la possibilité de trouver un poste vacant pour le/la collègue qui sollicite un recours, sachant qu'il faut aussi placer les TZR qui peuvent avoir un barème plus élevé. La DIPE nous a dit aussi tenir compte des vœux formulés lors de l'INTRA pour trouver une AFA. Quoi qu'il en soit, les collègues n'ont rien à perdre et doivent se saisir de cette possibilité en n'hésitant pas à contacter le SNES-FSU si le résultat des mutations ne les satisfait pas.

AED : LES COMPTES NE SONT PAS BONS !

Le décret et l'arrêté présentés lors du Comité Technique Ministériel du 6/07/2022 et publiés le 9/08/2022 instaurent la possibilité d'une CDIisation pour les AEd ayant six années de services (à temps complet ou à temps partiel), mais ne répondent pas à leurs exigences pour de meilleures conditions d'emploi et de rémunérations :

- CDI non systématique, mais seulement possibilité donnée aux recteur.trices ;
- aucune garantie que le recrutement en CDI soit sur une quotité au moins égale à celle détenue pour le dernier CDD ;
- pas d'amélioration de la rémunération : les AEd en CDD restent rémunéré.es au minimum fonction publique (indice 352). Pour les AEd en CDI, l'indice minimum est fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure. Le SNES-FSU a proposé d'instaurer une grille de rémunération qui permettrait d'augmenter les salaires dès les premières années de contrat ;
- pour les AEd en CDI, perte du crédit d'heures qui leur permet de suivre une formation. Le SNES-FSU a porté un amendement pour que ce dispositif soit maintenu, en vain pour l'instant. Cela risque de dissuader certain.es AEd d'envisager une poursuite ou une reprise d'études !

ATTENTION ! Dès l'annonce de ce décret et sa mise en oeuvre, certain.es AEd ne disposant pas des 6 années requises, mais disposant d'une ancienneté déjà conséquente, n'ont pas obtenu un nouveau contrat pour atteindre ces six années. Si vous êtes AEd dans cette situation ou que des AEd de votre établissement sont concerné.es, contactez immédiatement la section académique.

Ce que porte le SNES-FSU pour les AEd :

- fin de l'annualisation du temps de travail ;
- recrutement de tou.tes les AEd par les recteur.trices, en nombre suffisant pour augmenter les dotations des établissements ;
- revalorisation substantielle du traitement ;
- strict respect des missions des AEd ;
- possibilité pour les AEd de saisir la CCP pour toute question professionnelle individuelle (affectation, rémunération, licenciement, ...)
- accès à l'action sociale (caution logement, etc.).

#AED

**CDIisation des AED :
aucune garantie !**

snés
fsu

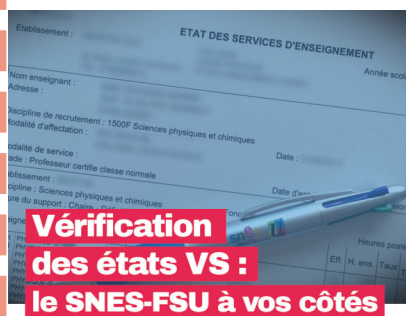
PPCR

Pour les collègues ayant bénéficié d'un Rendez-vous de carrière en 2021-22, l'appréciation du recteur sera notifiée dans la seconde quinzaine de septembre. Depuis la mise en place du PPCR, chaque année des avis sont totalement aberrants. Si vous vous trouvez dans cette situation, le SNES-FSU vous conseille et vous accompagne dans la rédaction des recours gracieux puis en CAPA le cas échéant. Il ne faut surtout pas s'autocensurer : le taux de succès des recours peut atteindre plus de 40 % dans certaines situations. Contactez au plus vite la section académique sur emploi@nantes.snes.edu.



Affectation sur plusieurs établissements

Que ce soit un complément de service (pour les titulaires sur poste fixe) ou un service partagé (pour les TZR), les affectations sur plusieurs établissements se multiplient. Le SNES-FSU dénonce cette situation puisque ce type d'affectation s'accompagne de conditions de travail dégradées pour les collègues concernés (temps de trajet importants, emplois du temps éclatés, difficultés à s'insérer dans les équipes



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN
F.S.U.

pédagogiques des établissements ...).

Le décret relatif aux obligations de services du 20 août 2014 précise que les enseignant·es « en complément de service » sur deux établissements situés dans des communes différentes (qu'elles soient limitrophes ou non) ou bien sur trois établissements (de cités scolaires différentes), bénéficient d'une réduction d'une heure de leur maximum de service. Cette disposition concerne les enseignant·es en poste fixe et les TZR affecté·es à l'année. Cette heure risque fort d'être attribuée, en réalité, en heure supplémentaire plutôt qu'en décharge. Elle devra, en tout état de cause, être clairement indiquée sur votre VS.

TZR

Un certain nombre d'affectations de TZR ont été très problématiques à la rentrée 2021, et certaines ont pu être améliorées grâce à l'intervention du SNES-FSU.

Pour la rentrée 2022, plusieurs facteurs risquent de rendre les choses encore plus compliquées et confuses. Principal changement, la grande majorité des stagiaires sera affectée à plein temps : ils seront donc mécaniquement

en « concurrence » avec les affectations à l'année (AFA) des TZR, même si ces mouvements sont théoriquement gérés de façon indépendante. Il faut malheureusement s'attendre à voir se multiplier les AFA sur plusieurs établissements...

La seconde inquiétude porte sur l'organisation même de la DIPE, dont les services vont être refondus en profondeur au cours de l'année scolaire à venir : nous ne voyons pas comment la nouvelle organisa-

tion présentée, centrée sur les établissements, pourrait apporter une amélioration sensible à la gestion des TZR... il est à craindre que ce soit, malheureusement, plutôt l'inverse.





En décembre prochain, les élections professionnelles auront lieu dans l'ensemble de la Fonction publique. Ces élections revêtent une grande importance pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que le vote des personnels est scruté et analysé au regard des positions respectives défendues par les différentes organisations syndicales. Dans notre secteur, la structure du système éducatif, l'avenir du second degré public profondément malmené avec la mise en oeuvre de politiques libérales et marchandes, l'urgence d'une réelle revalorisation de

toutes les personnels du second degré sans contrepartie seront des enjeux du message émis par les personnels.

Ensuite, parce que ces élections permettent d'élire des représentant·es qui interviendront dans différentes instances pour y défendre l'ensemble de la profession, à travers les textes qui la régissent, mais aussi chacun·es des enseignant·es, des personnels d'éducation et d'orientation, pour leur carrière (promotions, mutations, etc.).

Enfin, parce que ces élections permettent au SNES et à la FSU de disposer, en fonction de leur représentativité, des moyens humains militants pour assurer la défense des personnels, du niveau local au niveau national.

Ces élections doivent permettre au SNES et à la FSU de consolider leur position majoritaire dans les collèges et les lycées. Elles doivent aussi permettre à la FSU de confirmer son poids prépondérant dans l'Éducation nationale.

VOTRE PARTICIPATION À CE SCRUTIN EST ESSENTIELLE ! VOTEZ POUR LA FSU, POUR LE SNES !

Quelques évolutions importantes concernant les instances académiques ...

Si nous avons combattu et continuons de combattre la Loi dite de *Transformation de la Fonction Publique* qui a restreint les compétences d'un certain nombre d'instances (dont les CAP), certaines dispositions se mettront en place à l'issue de ce scrutin :

- il n'y aura plus une CAPA pour chaque corps (agrégé.es, certifié.es, CPE, PSY-EN), mais une seule CAPA pour le second degré réunissant agrégé.es, certifié.es, PSY-EN EDO (second degré) et EDA (premier degré), CPE, PLP (Professeur.es de Lycée Professionnel) et PEPS (Professeures d'Éducation Physique et Sportive). Vous ne trouverez donc pas, au moment de voter, les logos des Syndicats Nationaux concernés (SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp), mais le seul logo de la fédération à laquelle nous appartenons : la FSU. Il n'y a aucune modification pour les Commissions Consultatives Paritaires (AED, AESH, non-titulaires d'Éducation, d'Orientation et d'Enseignement) qui continueront à se dérouler "sur sigle" (FSU).

- le Comité Technique Académique (CTA) devient le Comité Social d'Administration Académique (CSAA). Le CHSCT Académique ne disparaît pas, mais devient une Commission Spécialisée de ce CSA. Des élu·es FSU y siègeront sur la base des résultats obtenus pour le CSA.

- au niveau départemental, les CTSD continueront à se réunir, mais s'appelleront désormais des CSAD. Les CHSCT Départementaux ne disparaissent pas, mais deviennent des Commissions Spécialisées de ces CSAD.

Tout au long de la campagne pour ces élections professionnelles, le SNES-FSU vous informera !

Pour défendre nos statuts, nos conditions de travail et nos salaires, faites gagner le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, faites gagner la FSU !





Gérard Roulic n'est plus et c'est tout un pan de la mémoire syndicale que nous perdons avec lui. Il faudra recourir aux archives pour écrire l'histoire, mais sans le vécu personnel et tout ce qu'il comporte. Dès sa sortie de l'ENSET (Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique) Gérard s'était investi dans l'action syndicale au SNET-FEN (Syndicat National de l'Enseignement Technique), puis après 1966 dans le SNES qui unifiait les personnels du second degré classique, moderne et technique. Il exerçait à Nantes et assumait la responsabilité académique (S3) et aussi départementale (S2-44). Il fut aussi responsable départemental de la FEN-44.

Totalement engagé il n'a pas ménagé son temps; l'action syndicale est exigeante et il n'y a pas toujours suffisamment de camarades pour la mener. De plus, à cette époque et pendant quelques mois après 68, le SNES ne disposait pas de local (le maire de Nantes n'avait pas répondu aux demandes et la location place René Bouhier ne s'est pas faite d'emblée). La frappe des textes était assurée par une personne à Orvault, le tirage à la ronéo par une autre de la même localité. Malgré ces conditions d'exercice qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui, sous l'impulsion de Gérard, un collectif de militant·es de plus en plus étoffé s'est constitué, chacun.e étant responsable d'un secteur de réflexion et de propositions. Et une politique d'investissement du SNES au plan national a permis à la section académique de disposer de locaux rue Dobrée.

Gérard était un organisateur de premier plan, travaillant sans relâche avec le collectif à la définition des propositions théoriques dans tous les champs de la réflexion et des modalités d'actions appropriées avec en ligne de mire la transformation sociale. Ce sont des camarades comme lui, engagés dans l'action collective, qui ont construit la FSU et l'ont fait grandir.

Ces derniers temps, Gérard contribuait encore à la vie de la FSU et de la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique). Il était aussi investi dans la réflexion sur l'environnement et dans le comité du souvenir de Loire-Atlantique. Il nous reste la solidarité, la camaraderie, l'amitié qui permettent d'agir ensemble et qu'il nous faut préserver et étendre : c'est sans doute le meilleur hommage qu'on puisse rendre à Gérard.

Nous avons, hélas, eu la tristesse d'apprendre samedi 23 juillet le décès de notre camarade CPE et co-secrétaire académique de l'académie d'Orléans-Tours, Olivier Lelarge. Il a milité sans relâche et à tous les niveaux contre les discriminations et multiples manquements au droit dont les personnels LGBTI sont malheureusement encore l'objet. Lors du dernier congrès national à Montpellier, il avait porté avec conviction le combat pour la défense des AED. Le dernier décret lui a donné raison : rien dans celui-ci ne permet aux AED qui le souhaitent de pouvoir se projeter sur le métier de CPE. Comme le disent les camarades d'Orléans-Tours : **"Rendre hommage à Olivier, c'est continuer à porter les combats qui lui étaient chers pour une Ecole plus juste, plus égalitaire, qui refuse toutes formes de discriminations !"**. Nous continuerons à porter ses combats, nos combats !



Section Académique
15 rue Dobrée
44100 Nantes
Tél : 02.40.73.52.38

s3nat@snes.edu
www.nantes.snes.edu

**MAYENNE
S2 53**

Maison des Syndicats
15 rue Saint Mathurin
53000 LAVAL
Tél : 02 43 53 51 32
Courriel :
snes53@nantes.snes.edu

**SARTHE
S2 72**

29 place d'Alger
72000 Le Mans
Tél : 02 43 28 69 58
Site : <http://snes72.org/>
Courriel :
snes72@nantes.snes.edu

**LOIRE ATLANTIQUE
S2 44**

8 place de la gare de l'Etat
case postale 8
44276 NANTES cedex 2
Tél : 02 40 35 96 71
Courriel :
snes44@nantes.snes.edu

**MAINE & LOIRE
S2 49**

Bourse du travail
14 place Imbach
49100 ANGERS
Tél: 02 41 25 36 44
02 41 25 36 43
Courriel :
snes49@nantes.snes.edu

**VENDÉE
S2 85**

Pôle associatif - 71 Bd A.Briand
Boîte postale 01
85001 LA ROCHE SUR YON Cédex
Tél : 06 71 55 78 11
Courriel :
snes85@nantes.snes.edu



Permanences au s3
(15 rue Dobrée, à Nantes)

Les heures et jours de permanences ne sont pas encore fixés, car ils dépendent des emplois du temps de nos militant.es, tou.tes en poste en établissements. **Voir notre site régulièrement mis à jour, rubrique "Contacts"**.

Adhésions : Céline Pella (trésorière)

Emploi, Carrière, Mutations :

Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Jeffrey-Gaylord Remaud, Laurent Blancs

Stagiaires, EAP, contractuel.les alternant.es : Marie Haye, Jeffrey-Gaylord Remaud

Non-titulaires : François Peschard

PSY-EN : Florence Corbé et Françoise Ménard

CPE : Christelle Blayo

Professeur-es documentalistes : nous contacter (s3nat@snes.edu)

Retraité et retraite : nous contacter (s3nat@snes.edu)

Contactez la section académique par courriel

Questions générales, adhésion : s3nat@snes.edu

Emploi, carrière, mutations : emploi@nantes.snes.edu

Non-titulaires : nontitulaires@nantes.snes.edu

Stagiaires : stagiaires@nantes.snes.edu

CPE : cpe@nantes.snes.edu

AED : aed@nantes.snes.edu

AESH : aesh@nantes.snes.edu



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :
Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Daniel Le Mouel, Céline Pella, François Peschard, Jeffrey-Gaylord Remaud.

Directrice de publication : N. HERVOUET – CPPAP 0923 S 06747 – Imprimerie : INDUS MD